

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du vendredi 5 Juillet 2019

Date de la convocation : 28 juin 2019

Date d'affichage : 10 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

**Présents** : BOURY Marie-Odile, CHALOT Gérard, DELMOTTE Jacques, DELMOTTE Philippe, GUILLEMIN Carole, HUANT Denis, MALTIN Janine, MASSENAT Danièle, NAVET Philippe, PRIVET Yves, RAULET Philippe, SALVADORI Chantal

**Représentés** : CLAUDON Virginie par NAVET Philippe, VIGNARDET Francis par BOURY Marie-Odile

**Absents** : RZASA Isabelle

**Secrétaire** : Monsieur NAVET Philippe

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2019\_26 - Projet de la laverie UNITECH

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le projet de création Par la Communauté de Communes du bassin de Joinville en Champagne d'une laverie industrielle de linge radioactif dont le porteur du projet est UNITECH SERVICE GROUP.

La Commune de LOUVEMONT, village touristique labellisé 3 fleurs située près du Lac du Der, s'inquiète de la mise en œuvre de ce projet à cause :

- De l'apport d'effluents rejetés par cette laverie via le cours d'eau Marne (le principe de ce type d'installation étant la dilution, le lac du DER sera un réceptacle définitif de cette pollution qui se concentrera inéluctablement au cours du temps)
- De l'image négative de cette installation située en amont pour les touristes souvent sensibles à l'environnement (Un camping, fréquenté par de nombreux étrangers, est situé sur la Commune de LOUVEMONT)
- De l'impact économique négatif sur une zone en croissance en nombre d'emplois : 200 sur la station nautique et 700 induits sur le territoire se trouveront impactés à terme par ce projet
- Des problèmes induits par ces effluents au niveau de la faune et de la flore et donc sur l'activité piscicole et ornithologique.
- De la présence dans ces rejets de phosphore lié aux lessives ; éléments qui favorisent l'accroissement des populations de cyanobactéries neuro et hépatotoxiques
- De l'impact radiologique dus aux rejets gazeux liquides de cette installation
- De la multiplication des transports routiers et de la pollution radioactive liées aux différentes manipulation et transferts.
- Des désordres causés à la ressource en eau par l'approvisionnement de cette industrie, alors que d'ores et déjà des restrictions sont régulièrement imposées aux utilisateurs par les services compétents. Du fait du réchauffement climatique, le niveau des nappes phréatiques est déjà un souci et ce niveau devrait chuter de 30% dans les années à venir

- L'image de tourisme vert et de nature « la vie est ici » semble incompatible avec ce type d'industrie, la fréquentation des pôles touristiques (lac du DER), les pratiques traditionnelles (pêche, randonnées pédestres, voies cyclables, nautique, chasse) risquent de subir un impact négatif
- Cet impact radiologique et le déficit d'image vont pénaliser la production de produits agricoles à haute valeur ajoutée (élevage bio etc.)

Pour ces différentes raisons, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal émet un avis défavorable au projet d'installation de cette laverie.

### 2019\_27 - Avenant au marché de travaux du réseau d'eau

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

Mr le Maire informe la Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires dans la réalisation des travaux sur le réseau d'eau

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé de faire un avenant au marché adapté du 8 mars 2019 d'un montant de 28 032.70 € HT qui portera le montant total du marché à 175 569.20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'avenant au marché et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### 2019\_28 - DM 1 : Ouverture de crédits service de l'eau

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+2	14	0	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>			
		2 315	Travaux en cours 130 000.00 €
<b>S/total</b>	<b>0 €</b>	<b>S/total</b>	<b>130 000.00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
		131	Subvention 130 000.00 €
<b>S/total</b>	<b>0 €</b>	<b>S/total</b>	<b>130 000.00 €</b>

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc.) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune cela se traduirait par

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc. seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint.

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal de LOUVEMONT demande au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que les trésoreries/SIP/SIE/ etc. soient maintenus, pérennisés et renforcés afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

## Questions diverses

- Un bilan de la participation citoyenne est fait, Mr DELMOTTE prendra contact avec le major BOYER
- Mr PRIVET demande s'il est possible de faire des trottoirs dans la Rue des Carrières : une étude sera faite.
- Mme MALTIN demande s'il est possible de faire quelque chose pour les haies non taillées et qui dépassent sur les trottoirs notamment dans la Rue du Cornau et dans la Grande Rue. : Un rappel a été fait dans le mot du Maire du bulletin municipal qui va paraître.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

**Fait à LOUVEMONT, les jours, mois et an susdits**